

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 26/05/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : CONVENTION DE CUEUILLETTE AVEC Mme SARAH KATZ

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal, que Mme Sarah KATZ est entrée, avec son compagnon Bastien MARTIN, dans un processus de création d'entreprise agricole avec pour objectif de produire des PAPAM.

Dans ce cadre, elle va aussi cueillir des plantes et fleurs non produites par eux, mais sauvages, et parfois poussant sur le domaine public.

Dans ce cadre, elle souhaite formaliser une convention avec la commune, lui permettant de cueillir sur le domaine communal, tout en respectant les limites liées à la non disparition des espèces végétales récoltées. Elle souhaite tracer ses récoltes dites sauvage.

Pour cette raison, Monsieur le Maire présente et propose de signer une convention avec elle.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la convention de cueillette entre la commune de Châteauneuf-Miravail et Mme Sarah KATZ**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 07 juin 2024.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

